

Risque incendie électrique dans les bâtiments agricoles : Comprendre, prévenir et bien se protéger

Document informatif | Secteur : Assurance et gestion du risque agricole

Rédigé par : Mathieu Cloutier, Hub international Québec limité | 2026

1. Un risque documenté et sous-estimé

Chaque année au Québec, plus de **200 incendies** touchent des bâtiments agricoles. Sur la période 2010–2016, près de 1 500 bâtiments ont brûlé, entraînant des pertes matérielles de plus de **255 millions de dollars**. Pourtant, ce risque demeure largement sous-estimé par bon nombre d'exploitants.

200+	33,5 M\$	74 %
incendies agricoles par année au Québec	pertes matérielles moyennes annuelles (2014–2018)	des bâtiments incendiés sans système de détection

Les bâtiments d'élevage sont les plus touchés. En 2021 seulement, les sinistres ont causé la mort d'environ **800 vaches, 200 cochons et 6 000 canards**, des pertes animales qui s'ajoutent aux dommages matériels et à la détresse psychologique vécue par les exploitants.

2. L'électricité : première cause identifiée

Selon le ministère de la Sécurité publique du Québec et la CNESST, la défaillance ou la défectuosité électrique est la cause la plus fréquente des incendies agricoles, elle serait à l'origine d'environ la moitié des cas. Plusieurs facteurs expliquent cette vulnérabilité :

- **Installations vieillissantes** : câblages, fusibles et panneaux souvent non conformes aux normes actuelles.
- **Surcharge saisonnière** : chauffage hivernal des bâtiments d'élevage, séchage du foin, utilisation intensive de machinerie.
- **Environnement agressif** : humidité, poussière, rongeurs et vibrations dégradent progressivement les composantes électriques.
- **Absence de surveillance nocturne** : un départ de feu non détecté la nuit mène presque toujours à une perte totale.

3. La surveillance électrique intelligente : prévenir avant le sinistre

Les défaillances électriques se développent rarement de façon brutale : elles s'annoncent par des signaux précurseurs détectables. Il existe aujourd'hui des systèmes de surveillance électrique continue capables d'analyser l'état du réseau en temps réel et d'alerter l'exploitant dès qu'une anomalie est détectée, notamment :

- **Les pannes et anomalies électriques** : variations de tension, courts-circuits ou pics de courant inhabituels.
- **La surchauffe des panneaux électriques** : une hausse anormale de température signale un problème de connexion ou de surcharge imminent.
- **Les bris potentiels de machinerie** : certains systèmes détectent les anomalies de fonctionnement des équipements avant la défaillance.

À retenir

Une alerte transmise en temps réel — même la nuit ou en l'absence de l'exploitant — peut faire la différence entre un incident contenu et une perte totale. Ces systèmes ne remplacent pas l'entretien régulier par un maître électricien, mais ils constituent un complément de prévention essentiel pour les bâtiments peu ou pas surveillés en dehors des heures de travail.

4. Assurance et prévention : deux leviers complémentaires

La prévention et l'assurance ne s'opposent pas — elles se renforcent mutuellement. Une bonne police d'assurance agricole peut couvrir les bâtiments, les équipements, le cheptel et la perte d'exploitation. Les mesures de prévention mises en place par l'exploitant — installations conformes, entretien régulier, systèmes de détection — influencent directement l'évaluation du risque par l'assureur, et donc les primes et l'étendue de la couverture. À l'inverse, des installations vétustes ou l'absence de détection peuvent entraîner des exclusions de garantie ou des surprimes importantes. Il est recommandé de discuter de son profil de risque avec son courtier en assurance agricole et de lui présenter les mesures de prévention en place.

5. Actions recommandées

- Faire inspecter les installations par un **maître électricien qualifié** et corriger les non-conformités.
- S'assurer que la puissance installée correspond aux besoins réels de l'exploitation.
- Envisager l'installation d'un **système de surveillance électrique avec centrale de surveillance** en temps réel.
- Installer des **avertisseurs de fumée** et, selon la taille des bâtiments, un système d'alarme incendie.
- Revoir sa **couverture d'assurance** avec son courtier pour s'assurer qu'elle reflète la valeur réelle des bâtiments et du cheptel.
- Maintenir un **registre d'entretien électrique** à jour.

Références

Ministère de la Sécurité publique du Québec (2023). Statistiques sur les incendies déclarés en 2021 et 2022. Gouvernement du Québec.

Ministère de la Sécurité publique du Québec (2021). Statistiques sur les incendies déclarés en 2016, 2017 et 2018. Gouvernement du Québec.

CNESST. Bâtiments de la ferme et équipements. Gouvernement du Québec. www.cnesst.gouv.qc.ca

Gouvernement du Québec. Incendie à la ferme — sécurité et prévention. www.quebec.ca

Service SST, UPA (2022). Les incendies en milieu agricole : plus fréquents et dommageables qu'on le croit. www.santesecurite.upa.qc.ca

Ce document est fourni à titre informatif. Il ne constitue pas un avis juridique, technique ou contractuel. Pour toute décision relative à vos installations ou à votre couverture d'assurance, consultez un professionnel qualifié.